

Mairie de Veyras
A l'attention de Monsieur le Maire,
1101 Avenue de la République
07000 VEYRAS

Dossier suivi par A. NICOLAS – anicolas@parc-monts-ardeche.fr

OBJET : Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Veyras / Avis du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche sur le projet de PLU arrêté en date 30 juin 2025

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 1^{er} juillet 2025, vous avez consulté le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche pour émettre un avis sur le projet de PLU arrêté par délibération du conseil municipal en date du 30 juin 2025. Nous vous en remercions.

Depuis la prescription de la révision générale du PLU de la commune de Veyras par délibération en date du 4 septembre 2023, vous avez associé les services du Parc à la construction de toutes les pièces du PLU révisé : diagnostic, projet d'aménagement et de développement durables, pièces réglementaires (règlements écrit et graphique, orientations d'aménagement et de programmation). Cette démarche itérative a permis à la commune d'intégrer les observations du Parc au fil de l'eau et de garantir, comme cela était prévu dans la délibération de prescription, la bonne compatibilité du projet arrêté de PLU avec les dispositions de la Charte II 2014-2029 du Parc. **Dans ce cadre, le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche émet un avis favorable sur le projet arrêté de PLU de la commune de Veyras.**

Toutefois, en lien avec les observations formulées durant la procédure d'élaboration, le Parc recommande à la commune de Veyras d'être plus ambitieuse en matière de densification et d'objectifs de densité sur le secteur de développement stratégique du Ruissol, encadré par une orientation d'aménagement et de programmation (OAP). En effet, en phase avec les objectifs du SCoT Centre-Ardèche en la matière (30 logements à l'hectare pour la période 2031-2040 – cf. échancier d'ouverture à l'urbanisation prévu dans les OAP) et de la densité moyenne globale atteinte en densification et extension à l'échelle communale, les objectifs de production de logement sur le secteur du Ruissol pourraient être réhaussés en privilégiant des formes urbaines plus denses dans l'OAP prévue.

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche - Maison du Parc, 50 allée Marie Sauzet, 07380 JAUJAC
Tél: 04.75.36.38.60 - www.parc-monts-ardeche.fr

Restant à votre disposition pour tout complément, je vous prie de bien vouloir agréer,
Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Dominique ALLIX

